

DÉCISION n° *L019-206* du **22 FEV. 2019**
portant désignation d'un expert externe ponctuel
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

La Directrice de la **Direction des politiques, d'autorisations et d'innovation** ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : **Mme CORNU Catherine** est désignée expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le *22/2/19*

La directrice
de la direction des politiques d'autorisation et d'innovation

[Signature]
Élodie CHAPEL